

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 novembre 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 1^{er} décembre 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 4 décembre 2015
Le Maire,
Maxime BRAND



77_1-12-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-12-08T11-20-18.00 (MI105022347)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20151208-77_1-12-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE
2015

Date de décision : Dec 8, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte :

| | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Préparé | Date 08/12/15 à 11:20 | Par <u>SCHOCH Stephanie</u> |
| Transmis | Date 08/12/15 à 11:20 | Par <u>SCHOCH Stephanie</u> |
| Accusé de réception | Date 08/12/15 à 12:55 | |

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 novembre 2015

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 1^{er} décembre 2015

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAEITTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES AVENANTS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE AUX NORMES DES LOCAUX ALSH (AVENANT N° 2 AU LOT 2, AVENANT N° 3 AU LOT 3, AVENANTS N° 1 ET 2 AU LOT 4, AVENANT N° 1 AU LOT 6, AVENANT N° 3 AU LOT 8, AVENANT N° 1 AU LOT 9)

VU la délibération du conseil municipal prise en date du 18 juin 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés allotis n° 0 à 9 dans le cadre de travaux de rénovation et mise aux normes des locaux CLSH pour un montant total de 144 569.25 € HT soit 173 483.10 € TTC comme suit :

- LOT0 DEMOLITION – DESAMIANTAGE à l'entreprise BARUCH pour un montant de 24 240 € HT
- LOT1 GROS-ŒUVRE à l'entreprise BTP LA FONTAINE pour un montant de 15 872.88 € HT
- LOT2 ELECTRICITE à l'entreprise ILLER pour un montant de 21 219.65 € HT
- LOT3 SANITAIRE – CHAUFFAGE à l'entreprise HIEGEL pour un montant de 8 715.30 € HT
- LOT4 PLATRE – FAUX-PLAFONDS à l'entreprise TECHNIPLAC pour un montant de 15 967.22 € HT
- LOT5 MENUISERIE EXTERIEURE à l'entreprise ACTEA pour un montant de 21 133.15 € HT
- LOT6 MENUISERIE INTERIEURE à l'entreprise MENUISERIE DE KLEIN pour un montant de 14 551 € HT
- LOT7 SOL SOUPLE à l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST pour un montant de 9 384.79 € HT
- LOT8 CARRELAGE à l'entreprise LES PEINTURES REUNIES pour un montant de 3 487.75 € HT
- LOT9 PEINTURE INTERIEURE à l'entreprise GREEN pour un montant de 9 997.51 € HT

VU les projets d'avenants établis par M. Frédéric TRUNTZER, Maître d'œuvre, relatifs à ce marché :

AVENANT n° 2 au LOT2 ELECTRICITE

Montant de l'avenant : + 1 249.55 € HT, portant le marché à 28 322.89 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 5%).

DETAILS : mise en place de bouche d'extraction TDA avec détecteur de présence (suppression des bouches VMC), rajout d'alimentations pour les plaques de cuisson, mise en place de prises et d'un éclairage pour les meubles dans la cuisine, alimentation chauffe-eau avec reprise du tableau CLSH à la place du tableau situé dans l'atelier + disjoncteur, rajout d'alimentations pour volets roulants pour le bureau direction, réalimentation de l'éclairage du dégagement entre CLSH et local pompier + disjoncteur et percement, rajout d'un dispositif de fixation des lampes dans le bureau direction suite à la pose du faux plafond BA13 à la place des dalles 600X600, moins-value : convecteur 500W remplacé par un radiateur traditionnel (entreprise HIEGEL, sanitaire) et blocs de secours et déclencheur manuel SSI.

AVENANT n° 3 au LOT3 SANITAIRE

Montant de l'avenant : + 2 055.00 € HT, portant le marché à 17 979.30 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 12%).

DETAILS : dépose et repose de 4 lavabos pour désamiantage + remplacement des mitigeurs + équerre et siphons, dépose et repose du WC au 1^{er} étage pour travaux de carrelage + remplacement du robinet et tube de chasse + abattant, pose d'un bac à laver + siphon PMR fille, pose de tous les équipements de distribution papier, savon..., fourniture et pose d'un radiateur complet supplémentaire au 1^{er} étage, moins-value : urinoir PMR garçons au RDC.

AVENANT n° 1 au LOT4 PLATRE ET FAUX-PLAFONDS

Montant de l'avenant : - 3 228.25 € HT, portant le marché à 12 738.96€ HT (% d'écart introduit par l'avenant : -20%).

DETAILS : suppression isolation mur RDC et 1^{er} étage.

AVENANT n° 2 au LOT4 PLATRE ET FAUX-PLAFONDS

Montant de l'avenant : + 1 278.00 € HT, portant le marché à 14 016.96 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 7%).

DETAILS : ébrasements bureau et direction et escatrappe, gaine technique tableau électrique suite à encastrement, gaine technique pour tube VMC dans WC garçons 1^{er} étage, contre-cloison WC PMR fille RDC à droite du chauffe-eau, suite dépose cheminée, BA13 en doublage bureau direction, mur intérieur, BA13 en doublage WC fille 1^{er} étage, BA13 en doublage WC PMR fille RDC mur chauffe-eau.

AVENANT n° 1 au LOT6 MENUISERIE INTERIEURE

Montant de l'avenant : + 9 533.00 € HT, portant le marché à 24 084.00 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 60%).

DETAILS : fourniture et pose d'anti-pince doigts sur toutes les portes, fourniture et pose de cache tuyaux, ancien emplacement de radiateur, fourniture et pose d'éléments de cuisine y compris évier et frigo, fourniture et pose d'un cache pour chauffe-eau, fourniture et pose de seuils alinox bureau direction et rampe PMR, fourniture et pose d'une main courante sur l'habillage en bois de l'escalier, fourniture et pose d'un placard supplémentaire dans la cuisine, fourniture et pose d'un caisson de rangement dans le local ménage attenant à la salle 1, fourniture et pose d'une porte supplémentaire 930X1040 (10 au totale, 9 dans le DPGF).

AVENANT n° 3 au LOT8 CARRELAGE

Montant de l'avenant : + 150.00 € HT, portant le marché à 6 136.85 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 4%).

DETAILS : remplacement du carrelage suite à modification de la taille du chauffe-eau.

AVENANT n° 1 au LOT9 PEINTURE INTERIEURE

Montant de l'avenant : + 820.00 € HT, portant le marché à 10 817.50 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 8.20%).

DETAILS : reprise cuisine en toile de verre, retour escalier (côté fenêtre vantaux fixes), support rampe d'escalier, caisson WC PMR fille RDC, pieds de radiateurs, porte au fond du couloir 1^{er} étage, mise en peinture du limon de l'escalier suite à pose d'un recouvrement en médium.

CONSIDERANT que les modifications apportées par les avenants ne bouleversent pas l'économie du marché ni en changeant l'objet ;

CONSIDERANT que les projets d'avenants entraînant une augmentation du montant initial de chaque marché supérieure à 5% doivent être soumis pour avis à la commission d'appel d'offres ;

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres réunie le 26 novembre 2015 a donné un avis favorable aux avenants susmentionnés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

AVENANT n° 2 au LOT2 ELECTRICITE

Montant de l'avenant : + 1 249.55 € HT, portant le marché à 28 322.89 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 5%).

AVENANT n° 3 au LOT3 SANITAIRE

Montant de l'avenant : + 2 055.00 € HT, portant le marché à 17 979.30 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 12%).

AVENANT n° 1 au LOT4 PLATRE ET FAUX-PLAFONDS

Montant de l'avenant : - 3 228.25 € HT, portant le marché à 12 738.96€ HT (% d'écart introduit par l'avenant : -20%).

AVENANT n° 2 au LOT4 PLATRE ET FAUX-PLAFONDS

Montant de l'avenant : + 1 278.00 € HT, portant le marché à 14 016.96 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 7%).

AVENANT n° 1 au LOT6 MENUISERIE INTERIEURE

Montant de l'avenant : + 9 533.00 € HT, portant le marché à 24 084.00 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 60%).

AVENANT n° 3 au LOT8 CARRELAGE

Montant de l'avenant : + 150.00 € HT, portant le marché à 6 136.85 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 4%).

AVENANT n° 1 au LOT9 PEINTURE INTERIEURE

Montant de l'avenant : + 820.00 € HT, portant le marché à 10 817.50 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : 8.20%).

- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'exercice 2015 en dépenses d'investissement au compte 21318 « autres bâtiments publics ».

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 4 décembre 2015
Le Maire,
Maxime BRAND



82_1-12-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-12-08T11-43-40.00 (MI105023545)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20151208-82_1-12-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'AVENANTS
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE AUX
NORMES DES LOCAUX ALSH

Date de décision : Dec 8, 2015 12:00:00 AM



Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire

Acte :

Préparé Date 08/12/15 à 11:43
Transmis Date 08/12/15 à 11:43
Accusé de réception Date 08/12/15 à 13:28

Par SCHOCH Stephanie
Par SCHOCH Stephanie

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 novembre 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 1^{er} décembre 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014

- Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2014 du SIVOM.**

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 4 décembre 2015
Le Maire,
Maxime BRAND



78_1-12-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-12-08T11-21-53.00 (MI105022484)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20151208-78_1-12-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :
SIVOM DE MOLSHEIM-MUTIZG : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE
2014

Date de décision : Dec 8, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite

Acte :

| | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Préparé | Date 08/12/15 à 11:21 | Par <u>SCHOCH Stephanie</u> |
| Transmis | Date 08/12/15 à 11:21 | Par <u>SCHOCH Stephanie</u> |
| Accusé de réception | Date 08/12/15 à 12:54 | |

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 novembre 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 1^{er} décembre 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014

- Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.**

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 4 décembre 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



79_1-12-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-12-08T11-22-37.00 (MI105022486)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20151208-79_1-12-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CC DE MOLSHEIM-MUTZIG : ADOPTION DU P
2014
Date de décision : Dec 8, 2015 12:00:00 AM


Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite

Acte :

| | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Préparé | Date 08/12/15 à 11:22 | Par <u>SCHOCH Stephanie</u> |
| Transmis | Date 08/12/15 à 11:22 | Par <u>SCHOCH Stephanie</u> |
| Accusé de réception | Date 08/12/15 à 12:54 | |

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 novembre 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 1^{er} décembre 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

DECISION MODIFICATIVE n° 3

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;

Vu le budget primitif 2015 adopté par délibération du conseil municipal du 13 avril 2015 ;

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

La décision modificative que je vous propose d'adopter se décompose ainsi :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---------------------------|--------------------------------|----------|----------|
| Imputations | Intitulés | Dépenses | Recettes |
| 6064 | Fournitures administratives | -2000 € | |
| 6068 | Autres matières et fournitures | -2000 € | |
| 6453 | Cotisations caisses retraite | +4000 € | |
| 60621 | Combustibles | -1200 € | |
| 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | +1200 € | |
| | Total | 0 | |

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2015.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 4 décembre 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Maxime Brand.

80_1-12-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-12-11T08-39-43.00 (MI105200501)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20151211-80_1-12-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :
DECISION MODIFICATIVE N.3 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
ERRONEE ENVOYEE PRECEDEMENT)

Date de décision : Dec 11, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte :

Préparé

Date 11/12/15 à 08:39

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 11/12/15 à 08:39

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 11/12/15 à 08:43

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 novembre 2015

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 1^{er} décembre 2015

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de répondre au départ à la retraite d'un agent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide** :

- de créer à compter du 1^{er} mai 2016, un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet correspondant au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe du cadre d'emplois d'adjoint technique ; s'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercés par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur de la maintenance en bâtiment.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;

- de demander au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 4 décembre 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



81_1-12-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-12-08T11-41-42.00 (MI105023529)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20151208-81_1-12-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Date de décision : Dec 8, 2015 12:00:00 AM

Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle

Acte :

| | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Préparé | Date 08/12/15 à 11:41 | Par <u>SCHOCH Stephanie</u> |
| Transmis | Date 08/12/15 à 11:41 | Par <u>SCHOCH Stephanie</u> |
| Accusé de réception | Date 08/12/15 à 14:08 | |

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 novembre 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 1^{er} décembre 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relatif à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la notification par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin du projet de schéma départemental de coopération intercommunale en date du 2 octobre 2015, projet qui a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale,

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et particulièrement sur la proposition de fusion des communautés de communes La Porte du Vignoble et des Côteaux de la Mossig faisant parties de l'arrondissement de Molsheim.

Le Conseil municipal a fait part qu'il est tout à fait regrettable qu'une réforme d'aussi grande ampleur soit prévue en marche forcée.

De plus, il est dommageable que la consultation des élus locaux ne soit qu'un exercice formel et qu'aucune concertation locale n'ait pu être menée sur un projet qui fige l'avenir des communes dans une intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- s'oppose au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par la Préfecture du Bas-Rhin.

Votes : 15

Pour : 0

Contre : 13

Abstention : 2

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 4 décembre 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



83_1-12-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-12-08T11-47-35.00 (MI105023701)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20151208-83_1-12-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SDCI - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de décision : Dec 8, 2015 12:00:00 AM

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte :

Préparé

Date 08/12/15 à 11:47

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 08/12/15 à 11:47

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 08/12/15 à 14:15